

M. MacLean: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre semble croire à la démocratie active, fera-t-il de son mieux pour qu'une telle disposition figure dans l'accord; et à supposer qu'elle le soit, quelle mesure compte-t-il prendre pour être certain que ces ententes ne pourront être unilatéralement abrogées par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste quels motifs on pourrait légalement invoquer pour dénoncer une abrogation. Cependant, je croirais que le seul fait que cela se soit passé au cours des dernières semaines, après l'expiration de la première étape de l'entente, ne constitue pas une abrogation de l'entente précédente.

● (1140)

En ce qui concerne la première partie de la question du député, comme les négociations en cours se fonderont sans doute dans une certaine mesure sur l'accord du début pour nous permettre de savoir quels changements s'imposeront, j'ajoute que cette question sera mise sur le tapis et je promets à mon ami d'en discuter avec le premier ministre de la province dès que j'en aurai l'occasion à son retour.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MODALITÉS D'ADMISSION DES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS— LE CAS DU GÉNÉRAL QUANG

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais vu son absence, je vais la poser au ministre suppléant. Comme Tran Van Quang a été autorisé à venir au Canada après une entrevue de deux minutes avec un fonctionnaire de l'immigration canadienne à Port Chaffey, le 14 mai dernier, et que ce matin-là ce même fonctionnaire a également interrogé 200 autres réfugiés vietnamiens, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour améliorer sensiblement le régime d'immigration en ce qui concerne l'entrée de réfugiés au Canada? J'aimerais savoir également si le général Quang a reçu un bon de repas de \$10 lors de son voyage à destination du Canada.

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers sur les diverses allégations faites ou signalées par le député au cours de sa question. Il va de soi que dans l'examen des demandes d'entrée au Canada, on accorde une attention particulière à toutes les questions relatives aux conditions d'admission. Dans le cas de réfugiés, on adopte parfois une méthode quelque peu différente pour pouvoir activer les choses, mais on tient toujours compte des exigences relatives à la santé et à la sécurité. Je ferai volontiers rapport au député à ce sujet.

Questions orales

L'ADMISSION HÂTIVE D'UN GROUPE DE RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, comme ces réfugiés étaient en sécurité aux États-Unis, le premier ministre suppléant nous dirait-il pourquoi on s'est tant empressé à amener ces 200 personnes de ce côté-ci de la frontière? Le général Quang n'était là que depuis 11 jours. Pourquoi n'y avait-il qu'un fonctionnaire de l'immigration canadienne dans ce port pour interroger tous ces réfugiés?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je transmettrai la question au ministre. Je suis sûr qu'il saura y répondre. Je rappelle au député que des pressions considérables s'exerçaient sur le gouvernement de temps à autre de la part de plusieurs pays, y compris le Viet Nam, au sujet de l'admission chez nous de réfugiés. Comme j'étais premier ministre suppléant à ce moment-là, je me souviens que l'on avait sévèrement reproché au gouvernement canadien de ne pas accélérer suffisamment les choses de ce côté.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET D'AMÉLIORATION DES SERVICES—LA MISE EN ŒUVRE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Le discours du trône annonçait que le gouvernement était prêt à prendre immédiatement un certain nombre de nouvelles mesures visant à améliorer les services de transport au Canada et qui ne modifieraient en rien l'examen de la future politique de base des transports. L'une de ces mesures était la présentation d'une loi visant à doter le Canada d'un système portuaire le plus efficace possible et compatible avec les intérêts locaux, régionaux et nationaux. Vu les récentes statistiques révélant une baisse de tonnage pour les quatre premiers mois de 1975 et l'année précédente au port de Vancouver, puis-je demander au ministre quand on donnera suite à la promesse, faite dans le discours du trône, de présenter une mesure législative visant à nous doter d'un système portuaire des plus efficace?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dresserai à l'intention du député une liste de ce que nous avons fait jusqu'ici dès que je pourrai la remettre à la Chambre. Je sais que nous travaillons avec la province du Nouveau-Brunswick. Nous gérons, par exemple, le terminus. Nous avons travaillé avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et avec celui du Manitoba au sujet d'un certain aéronef dont j'ai oublié le nom. Si le député veut me donner le temps de dresser une liste, je serai heureux de la lui transmettre.

LES ALLÉGATIONS DE SABOTAGE PAR LES DÉBARDEURS D'UNE CARGAISON DE BLÉ EN SACS DESTINÉE À L'ÉTHIOPIE ET À LA SOMALIE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il étudier les allégations d'un porte-parole de l'ACDI selon lesquelles les débardeurs du port de Montréal auraient volontairement endommagé des sacs de blé destinés à l'Éthiopie et à la Somalie?